



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

**COMMISSION DE LA RECHERCHE
du conseil académique**

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

Étaient présents ou représentés : M. Thierry BONNEAU, M. Claude BRENNER, Mme Camille BROYELLE, Mme Véronique CHANUT, M. Bruno DEFFAINS, Mme Claudine DESRIEUX, M. Olivier de FROUVILLE, Mme Agathe LEPAGE, M. Sébastien LOTZ, Mme Cécile MÉADEL, M. Franck ROUMY, Mme Sylvie STRUDEL, professeurs.

M. Xavier BADIN, Mme Agnès GRANCHET, Mme Marianne GUILLE, Mme Virginie PEZ, Mme Yvonne-Marie ROGEZ, M. Ali SKALLI, M. Emmanuel TAWIL, Mme Dominique THIRION, maîtres de conférences.

Mme Gaëlle GLOPPE, Mme Noriko ISHIMOTO, M. Thierry NGUYEN, personnels BIATSS.

Mme Marie-Do AESCHLIMANN, M. Marc CANAPLE, M. Didier CASAS, Mme Pascale LAGESSE, personnalités extérieures.

M. Clément DUCHEMIN, Mme Mathilde GHEERAERT, M. Grégoire LEMARCHAND-GHICA, Mme Marine MALET, Mme Alice MANCHON, étudiants.

Étaient excusées :

Mme Françoise FAVENNEC, professeur.

Mme Lydie DAUXERRE, Mme Natacha GALLY, maîtres de conférences.

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services.

Mme Sophie DAIX, directrice du service commun de la documentation.

Sommaire

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 15 décembre 2020, 9 mars 2021 et 6 juillet 2021	2
2. Liste des doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral – campagne 2021 (annexe).....	2
3. Proposition de prolongation dérogatoire d'un contrat d'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) (loi n°2020-734 du 17 juin 2020, article 36) (annexe).....	2

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 15 décembre 2020, 9 mars 2021 et 6 juillet 2021.

La commission approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

La commission approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021.

La commission approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021.

2. Liste des doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral – campagne 2021 (annexe).

M. le Président informe la commission que 43 nouveaux étudiants (contre 41 en 2021) vont endosser le statut de doctorant contractuel, soit :

- 11 pour l'École doctorale de Droit privé ;
- 9 pour l'École doctorale Georges Vedel – Droit public interne, science administrative et science politique ;
- 6 pour l'École doctorale d'Histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit ;
- 10 pour l'École doctorale de Droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé ;
- 7 pour l'École doctorale d'Économie, gestion, information et communication.

M. le Président ajoute que l'arrêté du 11 octobre 2021, revalorisant le montant de la rémunération des doctorants contractuels, a été publié au Journal Officiel du 17 octobre 2021. Il prévoit les indemnités suivantes :

- 1 758 euros brut pour les contrats conclus avant le 1^{er} septembre 2021 ;
- 1 866 euros brut pour les contrats conclus à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- 1 975 euros brut pour les contrats conclus à compter du 1^{er} septembre 2022.

3. Proposition de prolongation dérogatoire d'un contrat d'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) (loi n°2020-734 du 17 juin 2020, article 36) (annexe).

M. le Président rappelle que, dans le cadre de la crise sanitaire, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation avait décidé, en juin 2020, d'autoriser les universités à prolonger pour une durée de 12 mois maximum les contrats relatifs aux activités et travaux de recherche conclus pour les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021.

Les modalités de la mise en œuvre des prolongations des contrats doctoraux et des contrats d'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) avaient été approuvées par la commission de la recherche du 7 juillet 2020 et le conseil d'administration du 8 juillet 2020.

Ainsi, l'Université a répondu favorablement à la plupart des demandes, octroyant majoritairement des prolongations de trois à six mois, celles d'une année relevant de situations justifiées (motifs médicaux notamment).

La présente commission est aujourd’hui saisie du cas particulier de M. ABHAURRAHMAN, de nationalité afghane, doctorant en sciences de gestion et ATER à l’Université Paris II, ayant déjà bénéficié d’une prolongation de six mois, jusqu’au 28 février 2022.

M. ABHAURRAHMAN a formulé une demande exceptionnelle de prolongation de 6 mois supplémentaires, jusqu’à la fin de l’année universitaire 2021-2022, du fait du changement de régime politique en Afghanistan. Sa demande se conjuguant avec les besoins du département de sciences de gestion en termes de service au 2nd semestre et tous les présidents des départements consultés ayant donné un avis favorable, il est proposé d’accorder cette nouvelle prolongation de 6 mois à M. ABHAURRAHMAN.

La commission approuve, à l’unanimité, la proposition de prolongation dérogatoire du contrat d’ATER (attaché temporaire d’enseignement et de recherche) de M. ABHAURRAHMAN, jusqu’au 31 août 2022, telle qu’elle figure en annexe.

Le Président

Stéphane BRACONNIER